DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Sainghin en Weppes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/261

Occupation du domaine public

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande d'occupation du domaine public par Monsieur DUBOIS Quentin en date du 12 octobre 2024,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation de poser un échafaudage au 93 rue du Chevalier de la Barre, (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES, présentée par Monsieur DUBOIS Quentin (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : **Le demandeur est autorisé à installer un échafaudage au 93 rue du C, (59184) SAINGHIN-en-WEPPES, du 14 au 22 octobre 2024**. Le pétitionnaire devra impérativement sécuriser les lieux et installer en cas de nécessité un panneau indiquant « piétons merci d'emprunter le trottoir d'en face » afin d'éviter tout accident.

ARTICLE 2 : Les zones devront être nettoyées régulièrement.

ARTICLE 3 : Le chantier en cours devra être, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et ne pas gêner la circulation des automobiles et des piétons de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Monsieur DUBOIS Quentin,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,

POLICE MUNICIPALE
SAINGHIN-EN-WEPPES

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 12 octobre 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON